Fiche Technique produit

Lave glace été démoustiqueur



Propriétés :

Le Lave glace été Onyx contribue à la sécurité de l'automobiliste en assurant une visibilité nette du pare-brise. Il supprime efficacement le film routier, les traces de graisse ainsi que les traces d'insectes et notamment de moustiques.
Nettoie et dégraisse sans laisser de trace ni de reflet. N'attaque pas les balais d'essuie-glaces. Ne contient pas de méthanol.
Pour protéger votre circuit de lave glace, utiliser le Lave glace hiver -20°C Onyx lorsque les températures extérieures sont négatives.

Caractéristiques physico-chimiques :

- Aspect : liquide limpide
- Couleur : bleu
- Odeur : caractéristique
- Densité (20°C) : 0,995 +/- 0,010
- pH (20°C) : neutre
- Point d'éclair (°C) : > 60

Code	GENCOD	Conditionnement	Palettisation
H06050503E	3183940505136	3x5L	48 cartons

Mode d'emploi :

Produit prêt à l'emploi.

Pour remplir le réservoir ou faire l'appoint : verser le contenu du bidon directement dans le réservoir dédié au lave glace du véhicule en limitant les projections.

Dans tous les cas, faire un essai préalable pour vérifier la compatibilité avec le support.

Précautions d'emploi / Informations réglementaires :

Tenir hors de portée des enfants.
Respecter scrupuleusement les précautions d'emploi et les conseils de prudence, et lire les mentions de danger indiquées sur l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité du produit.
FDS disponible sur le site https://www.quickfds.com : entrez Ardea comme fournisseur, choisissez la langue du document, indiquez le nom du produit ou son code-barres/gencod, et consultez la FDS depuis votre compte. Centre Antipoison : 01.45.42.59.59.
Consultez également notre site http://www.onyxbricolage.fr.

Important : le contenu de cette documentation résulte de notre expérience du produit. Il ne peut engager notre responsabilité quant à son utilisation à chaque cas particulier. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.

Ces informations sont rédigées au mieux de nos connaissances, à la date de révision indiquée sur le document.